



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 76940

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation des enfants handicapés. En ce mois d'avril 2010, un grand quotidien de la presse écrite révèle ce que beaucoup de familles vivent quotidiennement, à savoir l'absence de prise en charge pour des milliers d'enfants et adolescents souffrant d'un handicap et pour lesquels aucune structure d'accueil n'est proposée. Pourtant, dans un arrêt du 8 avril 2009, le Conseil d'État a rappelé l'obligation pour l'État de prendre en charge les jeunes handicapés dans des établissements spécialisés et, à défaut, de couvrir par le versement de dommage-intérêts le préjudice que leur cause l'absence de pris en charge. Il demande de préciser à la fois les dispositions existantes et les places créées dans les établissements spécialisés en faveur des enfants handicapés, et les objectifs et les moyens financiers et humains pour la prise en charge de tout jeune handicapé dans une exigence de solidarité et de dignité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76940

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4447

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)